

COMMISSION LOCALE
DE DEVELOPPEMENT RURAL
P-V de la réunion du 21 juin 2010

Présents : M. Ph. DODRIMONT, Bourgmestre-Président ;
MM. R. PARMENTIER, G. GROLET, M. BARTHOLOME,
E. PREUD'HOMME et J. LEGRANHENRI, Membres effectifs;
MM. P. BERNARD, Mmes Ch. BONESIRE et M. LEGRANDHENRI,
J-M. DECLERCQ, A. PEREY, Mme V. MATZ et Ch. GILBERT, Membres suppléants;
M. M. ZWEBER, auteur de projet ;
Mme. I. LAURENT, Agent de développement (GREOA) ;
Mme V. BARTHOLOME, secrétaire.

Sont excusés: MM. Ph. MATHIEU et C. VAN DOOREN.

Début de la séance à 20h05.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2010

Le procès-verbal du 17 mars 2010 est approuvé.

2) Maison de village et de services à Nonceveux : Présentation des esquisses

Le Bourgmestre cède la parole à Monsieur ZWEBER, auteur de projet, qui débute sa présentation informatique par la définition du programme.

- un niveau « services » comprenant un restaurant, une cuisine, une réserve cuisine, un magasin, une salle de réunion, un bureau avec zone d'accueil, des vestiaire dames et hommes, une laverie, un local rangement et un local chaufferie.
- un niveau « salle polyvalente » comprenant une salle, un bar avec réserve, un espace rangement pour le matériel, des sanitaires dames et hommes.
- un niveau « combles » comprenant une salle de réunion et un espace rangement.

Il définit ensuite les contraintes liées au projet.

- 1) la différence de niveau du terrain : entre 4,50 m et plus de 5,50 m si l'on tient compte du talus du chemin de fer.
- 2) Accessibilité des personnes à mobilité réduite aux services et au niveau de la salle.

Monsieur ZWEBER présente alors l'esquisse du projet proposé par niveaux. Celui-ci figure au document joint. Il ne faut pas tenir compte de l'architecture du bâtiment en tant que tel à ce niveau de réflexion du projet, mais examiner la répartition des locaux et leur fonctionnalité.

Des interrogations ou remarques sont posées par les membres :

- Il est confirmé que des activités différentes peuvent se tenir à des niveaux différents et de manière indépendante. Vu l'emplacement des sanitaires, ceux-ci sont accessibles par tous les utilisateurs.
- La dimension des vestiaires-douches est-elle adéquate au vu des utilisateurs potentiels (écoles, résidents permanents, clubs sportifs) ? Il est précisé que, dans le cadre d'un cours de gym classique de 50 min, ce n'est pas possible d'inclure le temps d'une douche. Si deux périodes de 50 min sont envisagées, cela devient envisageable. Après discussion, l'espace est jugé adéquat.
- Des rangements de type « armoires » devront être prévus pour les différents utilisateurs de la salle de réunion à disposer soit dans le local soit dans les aires de dégagement.
- Le restaurant peut accueillir +/- 24 places assises.
- Le local réunion (30 m²) peut contenir +/- 15-20 personnes.
- La salle polyvalente doit pouvoir accueillir 4 tables de ping-pong (vérifier les dimensions).
- Il convient de créer une liaison (passe-plat) entre la cuisine et le bar de la salle dans le cadre de réceptions ou de banquets. Ce serait envisageable dans le coin du local restaurant.
- Le local rangement de la salle (19 m²) doit pouvoir contenir le matériel nécessaire (tables, chaises,...). Le volume nécessaire doit être estimé.

- Le nombre de places de parking n'est pas important mais il n'est pas possible de prévoir le nombre de places nécessaires pour une manifestation (banquet ou autre). Des places sont disponibles devant l'église et au bord de la voirie.
- La voirie accédant au niveau « salle » pour personne à mobilité réduite et livraisons consomme beaucoup d'espace. Un ascenseur ne pourrait-il pas résoudre ce problème ? Il est répondu que la philosophie du projet réside dans l'accessibilité des différents niveaux de manière indépendante. Il est demandé de prévoir une place de parking « handicapé » au dessus de cette voirie.
- L'aménagement de l'espace extérieur doit être examiné de manière à y intégrer un espace convivial (pétanque, bancs,...).
- Qu'en est-il du mode de chauffage ? Y aura-t-il une récupération de l'eau de pluie ?, Quel type d'isolation sera utilisé ?...L'auteur de projet n'a pas envisagé ces points à ce stade du projet.

Le Bourgmestre signale qu'une réunion sera prévue avec les utilisateurs futurs du bâtiment à laquelle les membres de la CLDR seront conviés.

3) Appel à projet semaine de l'Arbre 2010 - année du Néflier

Monsieur DECLERCQ présente l'état d'avancement des travaux du GT et des travaux projetés.

Etat d'avancement :

Depuis la dernière séance de la CLDR du 17 mars, le GT s'est réuni à 6 reprises.

- 3 réunions en salle pour transposition de l'Atlas sur carte IGN 1:10000 numérique, les 12 et 26 mai et le 9 juin. L'ancienne Commune d'Aywaille est pour ainsi dire terminée mais certains contrôles de terrain doivent encore être effectués, Remouchamps l'est aussi à 80 %.

- 3 visites sur le terrain ont eu lieu, le 17 mars sur la Heid et les 14 et 28 avril à Remouchamps.

Travaux réalisés par la Commune

Des tourniquets ont été placés : 3 à Ernonheid, 2 à Harzé et un à la barrière sur le C10 à La Levée.

D'autres sont en projet à Remouchamps : 3 nouveaux à la Croix du Thier vers le « Promontoire » et une remise en état de trois existants.

Relation avec le Commune de Ferrières

Une nouvelle entrevue avec les services de la Commune de Ferrières devrait avoir lieu de manière à synchroniser et concrétiser les actions prévues.

Semaine de L'Arbre du 22 au 28 novembre 2010 - Année du Néflier

La Commune, sur proposition du GT, a décidé d'introduire 3 types d'actions dans le cadre de l'appel à projet de la semaine de l'Arbre 2010 :

- la distribution de plants aux particuliers le 27/11/2010 ;
- la restauration, préservation et valorisation de la fontaine du trou Pâquette à Septroux ;
- la plantation de 3 bosquets de 12 néfliers à proximité du site de la fontaine et une plantation à proximité de la rue des Néfliers à Sougné-Remouchamps. L'avis du Département de la Nature et des Forêts a été sollicité sur ce point.

Une participation du GT est prévue lors de la distribution de plants aux particuliers. Elle consisterait à réaliser un salon de l'arbre et à présenter ses travaux sous forme de posters ou autres supports d'illustration.

Le site de la Fontaine du trou Pâquette a déjà été en partie aménagé par la Commune.

Un nouveau sentier permet d'y accéder par le C13 (route entre Awan et Septroux) et une rampe d'accès (escaliers de terre) par le chemin d'exploitation a été aménagé par la DNF (voir document en annexe).

Travaux en projet

Recherche d'un applicatif informatique « simple » qui permettrait de visualiser à la fois de manière globale et détaillée la voirie vicinale sur base des travaux réalisés. La base de données multimédia serait constituée de textes descriptifs (registres), de planches de l'Atlas numérisées, des tracés correspondants sur cartes IGN, de photos et de vidéos.

5) Divers

Madame MATZ revient sur certains points de la réunion précédente.

- PCDN : 5 communes seront retenues sur 21 demandes rentrées. Le Ministre fera son choix sur base de l'analyse faite par un jury. Nous restons dans l'attente de la décision.
- Projet éolien : la Commune de Stoumont continue ses discussions avec un opérateur privé. La Commune d'Aywaille n'a pas posé d'acte officiel, elle reste dans l'attente d'une prise de position de la Commune de Stoumont. Dans le projet, une éolienne pourrait faire l'objet d'un appel à des coopérateurs comme c'est le cas à Villers-le-Bouillet. Le Bourgmestre a une crainte au niveau de l'implantation des éoliennes en zone forestière. En effet, actuellement toutes les éoliennes en Région wallonne sont situées en zone agricole.
- RUE de la ZACC d'Awan. Le dossier sera présenté à un prochain Conseil communal.
- Aménagement de la place J. Thiry : une réunion avec toutes les instances concernées est fixée le 25 juin prochain.

Fin de la séance à 21h40

Ph. DODRIMONT,

Bourgmestre.